



Schweizerische Trachtenvereingung
Fédération nationale des costumes suisses
Federazione svizzera dei costumi
Federatiun svizra da costumes

CONCEPT DE PROTECTION POUR LES GROUPES EN COSTUME, DE DANSE ET DE CHANT SOUS COVID-19

La Fédération nationale des costumes suisses FNCS transmettra à tous ses membres le présent concept sommaire spécifique au secteur. Ceux-ci sont tenus d'adapter les lignes directrices suivantes aux circonstances concrètes sur place dans le cadre d'un concept de protection individuelle et de veiller à sa mise en œuvre en informant à l'avance les participants et participantes aux répétitions et aux cours sur le concept et en contrôlant le respect de celui-ci.

Lors des répétitions de danse ou de chant, il faut tenir un registre des présences des personnes qui y assistent. Ils doivent être conservés pendant au moins deux mois. La règle de la distance de 2 m doit toujours être respectée. Par conséquent, la danse de couple combinée à un changement de partenaire n'est actuellement pas recommandée.

Le ou la responsable est chargé(e) de prendre les mesures de sécurité suivantes :

1. Les instructeurs ou instructrices et les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à prendre part aux répétitions. Ils doivent rester à la maison ou être placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
2. Toutes les personnes présentes dans la salle de répétition se lavent régulièrement les mains.
3. Le ou la responsable et les participants au cours se tiennent à 2 m l'un de l'autre; les contacts avant et après la répétition doivent être réduits au minimum.
4. Nettoyage régulier des surfaces et des objets, selon les besoins, après utilisation, surtout s'ils sont touchés par plusieurs personnes (livres de chant, etc.)
5. La participation de personnes particulièrement vulnérables aux répétitions doit faire l'objet d'une discussion individuelle. En cas de participation, une protection spéciale est indispensable.
6. Dans le cadre du concept de répétition, des restrictions particulières doivent être respectées pour assurer la protection contre les infections.
7. Les participants et participantes à la répétition sont informé(es) des exigences et des mesures spécifiques.

La mise en œuvre des différentes directives est décrite en détail ci-dessous:

1. LES PERSONNES PRESENTANT DES SYMPTOMES DE MALADIE

Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que la toux, la fièvre, des difficultés respiratoires, des douleurs articulaires ou la perte de l'odorat et du goût ne doivent pas participer aux répétitions.

Toutefois, si une personne présentant des symptômes de maladie se présente à la répétition, elle sera renvoyée chez elle sans délai et priée de suivre la procédure d'(auto-)isolement selon l'OFSP.

2. MESURES D'HYGIENE

Tous les responsables se lavent les mains avant et après la répétition. Les participant/es sont prié/es de se désinfecter les mains lorsqu'ils ou elles entrent dans les salles de cours. Les précautions suivantes doivent être prises par les groupes: (mise au point préalable avec les salles de répétition)

- Mise en place de postes d'hygiène des mains: Les participant/es au cours doivent pouvoir se désinfecter les mains avec un produit approprié lorsqu'ils ou elles entrent dans les salles de cours.
- Toutes les personnes faisant partie des répétitions doivent se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Cela est particulièrement important avant les répétitions et avant et après les pauses. Dans les endroits où cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées.
- Retrait des objets inutiles qui peuvent être touchés par les participant/es, tels que les magazines et les papiers.
- Les distributeurs d'eau doivent être retirés.
- Les personnes présentes sont tenues d'apporter leurs propres bouteilles de boissons.

3. MAINTENIR LA DISTANCE

Les responsables et les participant/es gardent une distance d'au moins 2 m entre eux à tout moment, c'est-à-dire avant et après la répétition.

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre de manière conséquente:

- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- Les personnes présentes doivent entrer et sortir du bâtiment, des salles de cours et du vestiaire individuellement et à une distance de 2m. Les contacts avant et après la répétition doivent être réduits au minimum. Les participants et participantes aux répétitions sont prié/es d'arriver à l'heure à la répétition et de quitter les locaux le plus tôt possible après la répétition.

4. NETTOYAGE

Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation selon les besoins, surtout si elles sont touchées par plusieurs personnes et l'élimination en toute sécurité des déchets dans des conteneurs fermés.

Surfaces et objets

Les mesures suivantes servent d'orientation et doivent être adaptées aux conditions locales et au contenu des différents cours:

Les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier et autres surfaces souvent utilisées par plusieurs personnes sont systématiquement désinfectés après chaque répétition.

Ventilation

Le ou la responsable des répétitions est chargée d'assurer un échange d'air régulier et suffisant dans les locaux utilisés.

5. PERSONNES PARTICULIEREMENT VULNERABLES

La participation et la direction des répétitions par des personnes particulièrement vulnérables ne sont pas interdites. Les personnes particulièrement vulnérables sont explicitement invitées à continuer à respecter les mesures de protection de l'OFSP et, dans la mesure du possible, à rester chez elles.

6. OBLIGATION D'INFORMATION

Les participant/es à la répétition doivent être informé/es à l'avance du concept de protection individuelle de la société. Toutes les personnes concernées doivent être immédiatement informées de tout ajustement des mesures de protection.

Dès que de nouvelles informations seront connues, la FNCS actualisera ce concept de protection.

Fédération nationale des costumes suisses

Denise Hintermann, design. responsable de la communication de la FNCS

Johannes Schmid-Kunz, administrateur FNCS

Bubikon, le 31 mai 2020